

LACRALO AVANCE

Les membres de LACRALO se sont réunis à Los Angeles du 30 janvier au 1er février pour régler leurs différences et renforcer leur travail conjoint. Ce document regroupe les domaines d'alignement issus du dialogue. Plus précisément, le groupe a clarifié les points suivants :

- 1) la mission LACRALO et ses principes directeurs ;*
- 2) les façons de participer et de contribuer à l'élaboration de politiques de l'ICANN ; et*
- 3) la manière de renforcer la gouvernance de LACRALO afin de garantir la transparence, la prévisibilité, ainsi que la procédure de résolution de litiges.*

Les questions en suspens qui méritent davantage d'attention et de clarification ont été signalées. Une liste des actions en attente se trouve à la fin du présent document. Toutes les erreurs ou omissions relèvent de la responsabilité de l'équipe de médiation de CBI.

Il est temps de se mettre au travail.

*Très cordialement,
Merrick et David - CBI*

CONTENU PRÉLIMINAIRE

Mission de LACRALO

- ⇒ Tel que cela est établi dans le contrat avec l'ICANN, nous croyons que la mission de LACRALO est appropriée et devrait être maintenue.

Principes et idées pour guider la gouvernance de LACRALO

- ⇒ Le règlement intérieur de LACRALO doit être révisé afin qu'il crée moins de divisions, qu'il soit plus inclusif et plus prévisible. L'accord sur les principes partagés aidera à orienter cette révision et la mise en œuvre du mécanisme de gouvernance.

À propos de la représentation et le leadership

- ⇒ La direction de LACRALO et les ALS doivent avoir la capacité de **représenter les intérêts des utilisateurs finaux individuels, sans conflits d'intérêts au cours des discussions, des activités et du vote.**
- ⇒ En même temps, LACRALO vise à **inclure différentes voix agissant de bonne foi.** Les personnes qui souhaitent obtenir un poste de direction ou de représentation doivent :

- déclarer tout conflit d'intérêt potentiel
- certains conflits d'intérêts sont inadmissibles, en particulier les conflits liés aux affaires axées sur l'Internet [besoin de peaufiner ! axé sur l'ISP, le bureau d'enregistrement] ou étant dans une position de prise de décisions gouvernementale, ou d'un politicien.
- il nous faut un mécanisme pour résoudre ces conflits comme un comité d'éthique, pouvant exiger par exemple la récusation des décisions, mais pouvant également sanctionner les mesures prises de mauvaise foi (y compris la perte du poste de direction).

⇒ Lorsque LACRALO sélectionne ses directeurs et sa représentation, il doit chercher à **concilier les principes suivants** :

1. **DIRIGEANTS « ORGANIQUES »** : les dirigeants et les représentants sont tenus de guider le « travail » de LACRALO, à savoir, contribuer à l'élaboration de politiques de l'ICANN dans la région à travers un processus ascendant. Les dirigeants et les représentants doivent s'engager à la transparence et intégrer les divers points de vue de la région. Nous nous attendons à ce que ces dirigeants et représentants apparaîtront organiquement à travers le travail de LACRALO. Les candidats pour les postes de dirigeant et de représentant devraient entrer en lice sur la base de ces qualités.
2. **DIVERSITÉ** : LACRALO a un engagement envers la diversité pour ses postes de représentation et de direction, y compris la diversité géographique, de genre, ~~de profession~~ et l'activité dans d'autres domaines. LACRALO veut que ses dirigeants et ses représentants reflètent la diversité de ses membres.
 - Un système de rotation dans lequel les représentants doivent avoir différentes nationalités et / ou appartenir à différentes ALS a été suggéré pour équilibrer ces principes. (à peaufiner). S'il n'y avait pas de candidats des pays éligibles, les candidats de tous les pays peuvent être nommés.
3. **DECISIONS CONSENSUELLES, AVEC VOTE DE SECOURS** : LACRALO devrait chercher à prendre des décisions par consensus et établir des procédures de vote de secours. Ceci ne vient pas substituer les autres principes.
 - En outre, LACRALO peut garder (pour l'instant) la pratique actuelle des pondérations nationales, mais il serait utile d'examiner si LACRALO peut parvenir à un arrangement différent (tel que celui mentionné ci-dessus) pour équilibrer les principes. Si nous ne faisons pas de changements, il sera nécessaire de mettre en place des indicateurs de performance pour les participations.

À propos des responsabilités et de la participation des ALS

- ⇒ LACRALO prévoit la **participation active des ALS** en vertu de son protocole d'accord avec l'ICANN
- La non-participation aura des conséquences (à définir... par ex. perdre le droit de vote. Certains veulent se cibler sur l'encouragement à la participation au lieu de mettre en place des sanctions).
 - La définition de « participation » doit être claire et il faut établir clairement le concept de membre vs. représentant (à en discuter plus tard. Différentes attentes pour les individus vs. les ALS. Nous avons déjà suggéré les indicateurs. Il faut avancer sur ce point. Garder l'esprit ouvert. Dans 15 jours, il y aura une réunion du Comité de gouvernance)
 - Nous serons prudents par rapport aux approches passe-partout
 - Les critères des ALS doivent être mieux documentés pour une meilleure compréhension au sein de LACRALO
 - À discuter : adhésion des utilisateurs individuels et les implications pour le vote.

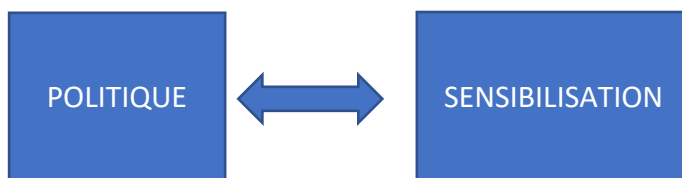
Prise de décisions et règlement de litiges

- ⇒ Les processus de LACRALO doivent être **clairs, transparents et prévisibles**
- ⇒ LACRALO devrait chercher à prendre des **décisions par consensus et établir des procédures de vote de secours.**
- ⇒ LACRALO doit créer un processus **d'appel et de règlement de litiges**. Une option pour ce processus de règlement de litiges est d'avoir un arbitre indépendant qui écoutera les plaintes concernant l'interprétation du règlement intérieur. Les décisions de l'arbitre sont contraignantes et doivent être entendues et rendues dans un délai raisonnable. L'arbitre devrait avoir l'expertise nécessaire pour être en mesure de comprendre le règlement intérieur de LACRALO. [Questions à en tenir compte : les coûts. Comment inclure le médiateur actuel et d'autres mécanismes]

Principes et idées pour guider la contribution de LACRALO à l'élaboration de politiques de l'ICANN

- ⇒ **La mission de LACRALO est de contribuer à l'élaboration de politiques de l'ICANN.** Son champ d'action est la communauté At-Large de l'ICANN.

- ⇒ En même temps, LACRALO doit **concentrer ses efforts sur les intérêts et les préoccupations des utilisateurs finaux individuels de la région**. Les priorités et les besoins régionaux peuvent être établis par le biais d'une enquête.
- ⇒ LACRALO doit s'efforcer de faire **des contributions sur le plan technique** qui soient claires, réalisables et viables. Cela nécessite les compétences et les connaissances pertinentes dans la région.
- ⇒ LACRALO a un **engagement envers un processus ascendant dans l'élaboration des contributions** à la politique. En même temps, la direction et les représentants devraient garder les membres de LACRALO informés des activités et des événements d'autres parties prenantes.
- ⇒ LACRALO s'efforcera de renforcer l'alignement sur les opinions qu'il exprime au sujet des questions de politique de l'ICANN, mais reconnaît que **la région n'aura pas toujours une position individuelle ou unifiée**, et qu'il est convenable de synthétiser et de signaler les différents points de vue dans une contribution consolidée.
- ⇒ La sensibilisation de LACRALO devrait se concentrer sur la **recherche de nouveaux membres pour travailler dans le domaine de la politique**



- ⇒ LACRALO devrait élaborer un **processus clair pour participer activement** aux processus d'élaboration de politiques et pour d'autres débats pertinents à l'ICANN.
 - Entrées – PDP disponibles et autres processus pertinents. Pourrait évoluer vers une approche plus proactive. Avoir un ordre du jour.
 - Les processus peuvent différer selon la nature de l'enjeu
 - Sortie - déclaration/interaction/conseils (selon le type d'enjeu)
 - Clarté des attentes au sujet de l'engagement dans le processus d'élaboration de politiques (groupes de d'At Large, pas de LACRALO)
- ⇒ La direction et les représentants de LACRALO devraient faire une coordination proactive
 - Trois (3) personnes de l'ALAC, le président, le secrétaire et (peut-être) un délégué du NOMCOM (groupe de coordination)

⇒ Le **renforcement des capacités** devrait se concentrer sur :

- (Renforcement ? développement ?) Stratégie régionale de LAC et la GSE
- Offrir des séances de mentorat sur l'élaboration de politiques (tous les 2 mois) par un Conseil des anciens [voir la rédaction - Conseil des anciens est mieux que Groupe de mentorat ?]
- Organiser proactivement, et rendre disponibles (sur le wiki ou une autre plateforme) des informations claires sur les compétences des membres et sur leur expertise technique.

⇒ Le personnel + la direction de LACRALO élaboreront des **lignes directrices générales** pour les nouveaux membres, ainsi que pour les dirigeants de l'ALAC et des RALO

[Une option à envisager. Créer 2 groupes axés sur la politique : un groupe en anglais et l'autre en espagnol. Avancer en parallèle et avoir un lien entre les deux. Et la présentation de rapports sur le travail des groupes contribuera à améliorer la sensibilisation sur les enjeux. Demander au personnel d'aider à la transcription des appels, documents, etc. Établir la confiance sur le fait que les groupes cherchent à être inclusifs et à faire un bon travail].

PROCHAINES ETAPES

- ⇒ Faire un résumé de ce qui s'est passé ici et partager
- ⇒ Il faut que nous soyons les ambassadeurs du travail effectué ici dans nos groupes respectifs
- ⇒ Parallèlement, commencer à travailler sur la politique et les mises à jour de la procédure
En matière de politique, démarrer les documents prioritaires
- ⇒ Créer un diagramme de GANTT pour établir la priorité aux prochaines étapes (Humberto)
- ⇒ Indicateurs pour la participation
- ⇒ Système de vote (avant mai ?)
- ⇒ Système de règlement de litiges
- ⇒ Conseil des anciens (par mois)
- ⇒ Approche participative active
- ⇒ Coordination entre la direction et les représentants (par mois)
- ⇒ Repousser les élections jusqu'au mois de mai. Pouvons-nous mettre en place un nouveau système avant mai ? Pour info, la seule fonction qui doit absolument être remplie en mai c'est le NOMCOM